QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE

AVIS PUBLIC

**Consultation publique écrite sur le projet de règlement # 2022-341 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier certaines dispositions.**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue du ministre de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation portera sur le projet de règlement # 2022-341 adopté le 7 février 2022 dans le but de modifier le règlement de zonage afin de modifier certaines dispositions. Ce projet de règlement concerne l’industrie artisanale, garage en cour avant, centre de la petite enfance, l’occupation temporaire d’une roulotte de camping ou d’un véhicule récréatif et cabane à sucre artisanale.

Le projet de règlement est disponible sur le site WEB de la Municipalité ([www.municipalite.saint-valerien.qc.ca](http://www.municipalite.saint-valerien.qc.ca)).

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement # 2022-341 peuvent être adressés à la Municipalité, du 16 février au 4 mars 2022, en écrivant à la soussignée à l’adresse courriel suivante : [direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca](mailto:direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca) ou au 181, route Centrale, C.P. 9, Saint-Valérien, QC G0L 4E0.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 15e JOUR DE FÉVRIER 2022.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière